

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE MARDI 18 AVRIL 2017 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Jocelyn Fradette,
Gilles Girard, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Messieurs les conseillers Lucien Boily et Gino Villeneuve.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h. – Mot de bienvenue aux journalistes et personnes présentes, ainsi qu'aux téléspectateurs de la télévision communautaire.

ORDRE DU JOUR

167-12-2017

Lecture et complément de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'adopter l'ordre du jour, tel que lu et complété. »

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE TENUES LE 3 ET LE 10 AVRIL 2017

168-12-2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'exempter le greffier de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 3 et le 10 avril 2017, copies desdits procès-verbaux ayant été préalablement transmis à chaque membre du conseil. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE LUNDI 3 AVRIL 2017

169A-12-2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2017, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 10 AVRIL 2017**

169B-12-2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

« d'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 10 avril 2017, et ce, tel que rédigé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 21 MARS 2017

170-12-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 mars 2017, il y a lieu de l'accepter;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accepter ce rapport tel que rédigé, sauf le point C.C.U. 17-02-06 où le conseil municipal demande certains ajustements préalables pour autoriser cette demande, étant entendu que les dossiers relatifs au PIIA et au zonage agricole, s'il y a lieu, feront l'objet de résolutions distinctes;

que les dossiers de dérogations mineures feront l'objet d'une consultation publique et de résolutions distinctes lors d'une prochaine séance."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PIIA – 1065, RUE MALONEY

171-12-2017

CONSIDÉRANT l'étude complétée par le comité consultatif d'urbanisme concernant le projet de remplacer l'ensemble des fenêtres et des portes de la résidence unifamiliale isolée située au 1065, rue Maloney, dans le quartier Riverbend;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. dans son rapport de la réunion tenue le 21 mars 2017 quant à la conformité du projet soumis aux critères et aux objectifs de la réglementation de la Ville d'Alma relative au programme d'implantation architecturale;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du C.C.U. 17-02-10 concernant l'approbation du projet soumis pour l'immeuble sis au 1065, rue Maloney, dans le cadre du P.I.I.A., pour le quartier Riverbend, incluant les conditions suivantes :

- Les fenêtres, de même que les portes, devront être d'un modèle d'apparence unifié;

- Les encadrements en bois et les volets devront être conservés ou reproduits;
- Les fenêtres devront être carrelées dans les mêmes proportions que les originales. Il en va de même du vitrage des portes."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS – PÉRIODE DU 26 FÉVRIER AU 25 MARS 2017 172-12-2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, IL EST RÉSOLU :

"d'approuver ce sommaire des déboursés pour la période du 26 février au 25 mars 2017 et qui s'établit comme suit :

DÉBOURSÉS PAR ÉMISSION DE CHÈQUES

Chèques de la période

	De	À	Montant	Chèques annulés sur liste	Déboursés nets
Total des chèques émis :	175768	176187	1 115 424,52 \$	6 636,80 \$	1 108 787,72 \$

PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR INTERNET ET TRANSFERTS DIRECTS

Paiement de factures par internet (Bell et Hydro-Québec) M468 à M478 :	108 749,78 \$
Paiements de factures effectués par transit : T1593 à T1741 :	1 832 235,31 \$
Salaires et contributions de l'employeur versés :	1 344 627,62 \$
Achats Hydro-Québec – Électricité revendue sur le réseau municipal :	1 171 195,06 \$
Service de la dette :	580 072,45 \$
Contribution financière Taxibus :	25 195 \$
Autres :	<u>2 065,83 \$</u>
Total des déboursés par internet et transferts directs :	5 064 141,05 \$
GRAND TOTAL DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE :	<u>6 172 928,77 \$</u>

N.B. : Au cours de la même période, le travail effectué en temps supplémentaire s'élève à 65 902,27 \$."

(selon les chiffres fournis par M. Yves Thériault en date du 3 avril 2017)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ALMA – DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 173-12-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du « Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications, le conseil municipal juge opportun de présenter une demande de subvention pour la bibliothèque municipale d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise les objectifs suivants :

- offrir des collections actuelles et des documents diversifiés aux usagers;
- être à l'affût des nouvelles tendances par l'acquisition de documents neufs;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des bibliothèques municipales de la Ville d'Alma doit être autorisée à remplir et à déposer les formulaires requis pour cette demande de subvention;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser madame Émilie Guertin, coordonnatrice des bibliothèques municipales, à présenter, pour et au nom de la Ville d'Alma, une demande de subvention dans le cadre du « Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale d'Alma;

et d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents légaux requis pour donner plein effet à la présente, notamment les protocoles d'entente à intervenir avec ledit ministère, s'il y a lieu."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – BÉTON DE CIMENT (APPEL D'OFFRES 2017-036)

174-12-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de béton de ciment, les soumissions suivantes ont été reçues le 6 avril 2017 :

Soumissionnaires	Prix le mètre cube, taxes incluses		
	Béton 32 MPA Environ 500 m ³	Béton 15 MPA Environ 250 m ³	Total des prix
Almamix ltée – Alma	143,00 \$	117,00 \$	260,00 \$
Béton Régional inc. – Alma	142,57 \$	120,73 \$	263,30 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues, l'octroi du contrat selon le total des prix soumis et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

" d'octroyer le contrat pour la fourniture de béton de ciment au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Almamix ltée » d'Alma, pour un prix net total de 260,00 \$ le mètre cube (m³), taxes incluses, réparti comme suit :

- 143,00 \$ le mètre cube (m³), taxes incluses, pour le béton 32 MPA lequel servira à la réfection des trottoirs;
- 117,00 \$ le mètre cube (m³), taxes incluses, pour le béton 15 MPA lequel servira à la pose de bordure de béton,

le tout conformément à la soumission reçue et au devis l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'APPAREILS DE JEUX – PARCS DE VOISINAGE**175-12-2017**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de matériels pour aménager les parcs de voisinage dans la municipalité, les trois (3) soumissionnaires ont répondu aux différents équipements demandés selon la disponibilité du matériel, tel qu'il appert des soumissions reçues le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le directeur du Service des loisirs et de la culture et l'acheteur municipal précisant la conformité des soumissions reçues, les taxes et transports inclus et recommandant d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque point du devis;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer les soumissions conformes reçues et d'octroyer la fourniture de matériels et équipements de jeux pour différents parcs de voisinage et d'autoriser les acquisitions d'actifs immobilisés suivants :

	Compagnie	Numéro d'équipement identifié à la demande de prix	Prix taxes et transport inclus
Acquisition A)	Tessier Récréoparc inc. – Nicolet	1, 2 et 5	47 660,59 \$
Acquisition B)	Équipements récréatifs Jambette inc. – Lévis	3 et 4	16 964,56 \$
Acquisition C)	Techsport inc. – Rawdon	6	3 909,15 \$

Les frais de transport et les taxes sont inclus, ces sommes étant prises à même le projet d'immobilisations #040."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**PRÉSENTATION DE PROJET – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE ENTRE L'ÉVACUATEUR NUMÉRO 3 ET LE MALIGNEAU****176-12-2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la réfection de la piste cyclable située entre l'évacuateur numéro 3 et le Maligneau;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques est nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser les ingénieurs municipaux de la Ville d'Alma à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques et au ministère des Forêts, de la Faune et des

Parcs, pour et au nom de la Ville d'Alma, le projet de réfection de la piste cyclable située entre l'évacuateur numéro 3 et le Maligneau, le tout, afin d'obtenir le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q, c. Q-2)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS – ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS

177-12-2017

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville d'Alma subventionne des organismes sans but lucratif dans les domaines sportifs ou communautaires puisque ces derniers opèrent dans des immeubles imposables et qu'ils ne sont pas admissibles à une exemption de taxes auprès de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes rendent de grands services à la population almatoise;

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants de ces organismes;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement des subventions suivantes pour l'année 2017 :

Organismes	Montants
La Nichée (Maison de ressources familiales en périnatalité)	1 415 \$
La popote roulante d'Alma	1 614,15 \$
Cercle des Fermières Saint-Georges	325,50 \$"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES – RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ALMA

178-12-2017

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines recommande au conseil municipal d'adopter des critères et des pointages spécifiques pour l'appel d'offres relatif au régime d'assurance collective des employés de la Ville d'Alma proposé par la firme Aon Hewitt afin d'assurer le meilleur prix sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU'en fonction de ces dispositions, le comité de sélection pourra ouvrir les enveloppes contenant le prix des offres totalisant 70 points et plus seulement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter ces critères et nommer le comité de sélection avant d'aller en appel d'offres public;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :



"de retenir les critères et les pointages correspondants recommandés par le Service des ressources humaines pour la pondération et l'évaluation en deux étapes des offres pour l'appel d'offres relatif au régime d'assurance collective des employés de la Ville d'Alma proposé par la firme Aon Hewitt afin d'assurer le meilleur prix sur une période de cinq (5) ans, dont copie demeure annexée à la présente, le tout conformément aux dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS

179-12-2017

CONSIDÉRANT les demandes formulées et les soumissions reçues;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition des actifs immobilisés ci-dessous :

Pour le Service des loisirs et de la culture :

Acquisition A :

- achat de 18 rouleaux de toile en vinyle 18 onces noir Ultratex de 81 pouces de largeur par 150 pieds de longueur, auprès du plus bas soumissionnaire, soit la firme les Toiles TCI inc. d'Alma, au coût de 9 782,35 \$, taxes incluses;

cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au règlement d'emprunt 264-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION – JEUX FADOQ ET SALON 50+

180-12-2017

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par les dirigeants des Jeux FADOQ et du Salon 50+, qui auront lieu à Alma les 21, 22 et 23 avril 2017;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité offert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma sera l'hôte des Finales provinciales FADOQ 2017 qui se tiendront au Centre Mario-Tremblay, les 12, 13 et 14 septembre prochain;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 \$ à la « Fédération de l'Âge d'Or du Québec, région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Ungava » pour l'organisation de la 28^e édition des Jeux FADOQ et du Salon 50+, qui auront lieu les 21, 22 et 23 avril 2017, ainsi que des Finales provinciales FADOQ 2017 qui auront lieu les 12, 13 et 14 septembre 2017, étant entendu qu'il faut déduire de cette somme les demandes de services formulées par cet organisme et les frais de location du Centre multisports, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, le tout, conditionnellement à la tenue des événements."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, madame la conseillère Sylvie Beaumont quitte la salle du conseil afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution, après avoir dénoncé son intérêt personnel particulier dans ce dossier à titre d'agente de développement de la FADOQ région du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TOURNOI DE CURLING BONNE ENTENTE – AIDE FINANCIÈRE

181-12-2017

CONSIDÉRANT QUE la 52^e édition du Tournoi de curling Bonne Entente d'Alma s'est déroulé du 6 au 12 février 2017;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière exceptionnelle formulée par les dirigeants du Tournoi de curling Bonne Entente pour l'année 2017 dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire d'Alma;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une aide financière exceptionnelle et non récurrente de 2 000 \$ au Tournoi de curling Bonne Entente d'Alma, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANISMES – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – SUBVENTION 2017

182-12-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa mission, le Service des loisirs et de la culture octroi chaque année des subventions à des organismes qui rendent de grands services à la communauté almatoise;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de ces organismes et la recommandation favorable du Service des loisirs et de la culture afin d'en officialiser le versement;

CONSIDÉRANT QUE dans son tableau en date du 3 avril 2017, le directeur dudit Service énumère les organismes visés, les montants octroyés et ceux déjà versés;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement d'une aide financière pour l'année 2017 aux organismes suivants, à savoir :

- AFÉAS Alma;
- AFÉAS Saint-Cœur-de-Marie;
- AFÉAS Saint-Pierre;
- Bibliothèque de Delisle;
- Bibliothèque de Saint-Cœur-de-Marie;
- Cercle des fermières Saint-Cœur-de-Marie;
- Cercle des fermières Saint-Georges;
- Cercle des fermières Saint-Joseph;
- Cercle des fermières Sainte-Marie;
- Cercle des fermières Saint-Pierre;
- Club d'âge d'or Saint-Cœur-de-Marie;

- Comité des loisirs Nord-Ouest;
- Comité des loisirs Saint-Georges;
- Maison des jeunes d'Alma;
- Langage Plus;
- Atelier d'art d'Alma;
- Société d'horticulture d'Alma;
- Travailleur de rue d'Alma;
- Festivalma inc.;

Et ce, conformément aux montants indiqués au tableau préparé par le Service des loisirs et de la culture en date du 3 avril 2017, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout, sous réserve des sommes déjà versées à ces organismes et dûment identifiées audit tableau, étant entendu que le versement de cette subvention annuelle pour d'autres organismes a fait l'objet d'une résolution distincte."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – QUATRE SECTIONNEURS-INTERRUPTEURS TRIPHASÉS 25 KV 183-12-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de quatre sectionneurs-interrupteurs triphasés 25 kv, les soumissions suivantes ont été reçues le 11 avril 2017 :

Soumissionnaires	Prix, taxes incluses
Franklin Empire inc. – Alma	36 258,52 \$
Lumen inc. – Alma	37 789,98 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture de quatre sectionneurs-interrupteurs triphasés 25 kv, à la firme "Franklin Empire inc." d'Alma, pour un coût total de 36 258,52 \$, taxes incluses."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – BÉTON BITUMINEUX (APPEL D'OFFRES 2017-037) 184-12-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de béton bitumineux de différents types à être pris à l'usine de production et transporté par les équipes municipales, les soumissions suivantes ont été reçues le 11 avril 2017 :

Soumissionnaires	Type de béton bitumineux	Prix/tonne métrique
Compagnie Asphalte CAL Laterrière (Québec)	ESG-14 (bitume type 58-28)	77,35 \$
	ESG-14 (bitume type 58-34)	79,35 \$
	EC-10 (bitume type 58-28)	78,35 \$
	EC-10 (bitume type 58-34)	80,35 \$
	ESG-5 (bitume type 58-28)	80,85 \$
Inter-Cité Construction Ltée (Chicoutimi)	ESG-14 (bitume type 58-28)	82,00 \$
	ESG-14 (bitume type 58-34)	85,00 \$
	EC-10 (bitume type 58-28)	87,00 \$
	EC-10 (bitume type 58-34)	89,00 \$
	ESG-5 (bitume type 58-28)	92,00 \$

Entreprise/usine	Nombre de kilomètres	Béton	Taux transport/tonne métrique	Prix total incluant transport
Compagnie Asphalte CAL St-Nazaire (usine)	19 kilomètres	ESG-14 (58-28)	6,442 \$ / 77,35 \$	83,792 \$
		ESG-14 (58-34)	6,442 \$ / 79,35 \$	85,792 \$
		EC-10 (58-28)	6,442 \$ / 78,35 \$	84,792 \$
		EC-10 (58-34)	6,442 \$ / 80,35 \$	86,792 \$
		ESG-5 (58-28)	6,442 \$ / 80,85 \$	87,292 \$
Laterrière (usine)	70 kilomètres	ESG-14 (58-28)	15,132 \$ / 77,35 \$	92,482
		ESG-14 (58-34)	15,132 \$ / 79,35 \$	94,482
		EC-10 (58-28)	15,132 \$ / 78,35 \$	93,482 \$
		EC-10 (58-34)	15,132 \$ / 80,35 \$	95,482 \$
		ESG-5 (58-28)	15,132 \$ / 82,00 \$	95,982 \$
Inter-Cité Construction Ltée Chambord (usine)	44 kilomètres	ESG-14 (58-28)	11,292 \$ / 82,00 \$	93,292 \$
		ESG-14 (58-34)	11,292 \$ / 85,00 \$	96,292 \$
		EC-10 (58-28)	11,292 \$ / 87,00 \$	98,292 \$
		EC-10 (58-34)	11,292 \$ / 89,00 \$	100,292 \$
		ESG-5 (58-28)	11,292 \$ / 92,00 \$	103,292 \$

Entreprise/usine	Nombre de kilomètres	Béton	Taux transport/tonne métrique	Prix total incluant transport
St-Honoré (usine)	57 kilomètres	ESG-14 (58-28)	13,32 \$ / 82,00 \$	95,32 \$
		ESG-14 (58-34)	13,32 \$ / 85,00 \$	98,32 \$
		EC-10 (58-28)	13,32 \$ / 87,00 \$	100,32 \$
		EC-10 (58-34)	13,32 \$ / 89,00 \$	102,32 \$
		ESG-5 (58-28)	13,32 \$ / 92,00 \$	105,32 \$
Larouche	23,6 kilomètres	ESG-14 (58-28)	7,446 \$ / 82,00 \$	89,446 \$
		ESG-14 (58-34)	7,446 \$ / 85,00 \$	92,446 \$
		EC-10 (58-28)	7,446 \$ / 87,00 \$	94,446 \$
		EC-10 (58-34)	7,446 \$ / 89,00 \$	96,446 \$
		ESG-5 (58-28)	7,446 \$ / 92,00 \$	99,446 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal quant aux prix unitaires fournis par chaque soumissionnaire pour les diverses catégories de béton bitumineux en cause, la conformité des soumissions, les frais de transport, les dates d'opération des usines, les besoins périodiques de la Ville d'Alma, les taxes en sus, et la recommandation pour considérer les deux (2) soumissionnaires;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard, ET RÉSOLU :

"de considérer ces deux (2) soumissions reçues, soit « Compagnie Asphalte ltée » et « Inter-Cité Construction ltée » et d'octroyer les contrats incidents de la Ville d'Alma en tenant compte des dates d'ouverture et de fermeture des usines, du kilométrage et du produit fabriqué, selon les besoins de la Ville d'Alma, en considérant le prix le plus bas pour chaque produit; le prix total incluant le transport de l'usine à Alma, qui sera effectué par les camions de la Ville d'Alma, taxes en sus, le tout conformément à chaque soumission reçue et au devis descriptif y référant et au rapport d'analyse produit, copie de tels documents demeurant annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 296-2017 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-2012

185-12-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, ET RÉSOLU :

"d'adopter le premier projet de règlement 296-2017 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 199-2012, de façon à :

- Autoriser la construction d'une résidence de 3 logements sur le terrain vacant à l'entrée de la rue de la Croix;
- Autoriser l'usage de résidences unifamiliales jumelées sur un terrain vacant du côté nord de la rue de la Pépinière et dans le prolongement sud de l'avenue Antoine-Panet;
- Autoriser une station-service sur le terrain situé du côté sud-est de l'intersection des boulevards Saint-Jude et Saint-Luc;
- Spécifier l'usage de laiterie dans la zone commerciale du côté sud-est du boulevard Saint-Jude;
- Inclure les terrains acquis par la Ville d'Alma dans la zone commerciale de l'avenue du Quai;
- Ajuster la zone résidentielle jumelée du développement domiciliaire autorisé dans le prolongement sud de l'avenue Albert-Rousseau;
- Inclure le terrain acquis par l'Hôtel Universel dans la zone institutionnelle du Complexe Jacques-Gagnon, du côté nord de la rue Harvey Ouest;
- Régir la subdivision des lots, l'aménagement des stationnements et prévoir l'aménagement de façades donnant sur la rivière Petite-Décharge dans la partie ouest de l'îlot compris entre la rue Sacré-Cœur Ouest et le boulevard des Cascades;
- Autoriser les ensembles domiciliaires intégrés sur le terrain commercial situé du côté sud-ouest de l'intersection de la rue Price Ouest et de l'avenue du Pont Nord;
- Autoriser les résidences unifamiliales isolées du côté sud de la rue Ouimet;
- Autoriser un projet de garderie dans la nouvelle section de la rue Archambeault;
- Ajuster le plan de zonage pour tenir compte de la délimitation de différents terrains;
- Intégrer la parcelle à acquérir par une entreprise de déneigement dans la zone industrielle du parc industriel Nord;
- Autoriser, sous certaines conditions, un projet de villégiature de mini-maisons du côté nord de la rue Melançon Ouest, sur l'île d'Alma;
- Autoriser, sous certaines conditions, un atelier de recyclage du côté sud-est de l'intersection du boulevard Dequen et de la rue Bourgeois Ouest, dans le quartier Naudville;
- Autoriser, sous certaines conditions, l'ajout d'un 2e logement à l'édifice commercial situé sur le boulevard Auger Est;
- Autoriser l'ajout d'un 3e logement dans une zone résidentielle attenante à l'avenue du Pont Nord, dans le secteur Delisle;
- Abroger les zones de parc des Pâquerettes et Albert-Rousseau;
- Préciser la tarification des permis de vente de garage;
- Prévoir une distance minimum des limites de terrains des équipements de piscine;
- Autoriser, sous certaines conditions, l'espace d'entreposage en sous-sol d'un garage;
- Prohiber l'aménagement de logements de fonction dans les zones industrielles;
- Augmenter les possibilités, sous certaines conditions, de stationner des véhicules récréatifs sur le côté des maisons;
- Préciser des conditions afférentes à l'aménagement d'entrées dans des terrains résidentiels;
- Préciser les conditions de maintien d'équipements et de machinerie en cour avant des terrains commerciaux;

- Régulariser la hauteur d'une résidence pour personnes âgées existante dans le secteur Delisle;
- Autoriser une entreprise de mécanique automobile (sans vente) dans le parc industriel Nord;
- Régulariser les dimensions minimum de terrain dans le secteur des chemins du Pic et de la Grande-Décharge."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À ALMA – AVANCE DE FONDS REMBOURSABLE **186-12-2017**

CONSIDÉRANT le succès remporté par la 52^e Finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2017, tenue à Alma, du 24 février au 4 mars dernier;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le directeur général du Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Alma afin que la Ville d'Alma verse une avance de fonds remboursable de 300 000 \$ afin de payer les fournisseurs en attendant le versement des contributions financières par SportsQuébec et le gouvernement du Québec, dont certaines sont conditionnelles au dépôt du rapport final;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté diverses résolutions afin de constituer une réserve financière pour défrayer le coût des activités prévues pour le 150^e anniversaire de fondation de la Ville incluant celles de la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser une avance de fonds non récurrente de 300 000 \$ au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec à Alma, prise à même la réserve financière prévue à cette fin, somme qui sera remboursée à même les contributions financières qui seront versées par SportsQuébec et le gouvernement du Québec."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS ET DU MAIRE

187-12-2017

Monsieur le conseiller Gilles Girard, sur le Service d'urbanisme :

- Un rappel de divers règlements relatifs à l'urbanisme en cette période de printemps;
- La date limite du 15 avril pour enlever les abris d'auto temporaires;
- Le stationnement des véhicules récréatifs interdit sur rue et en cours avant;
- Les ventes de garage qui se tiendront les 13, 14, 20, 21, 27 et 28 mai prochains dont le permis coûte 10 \$;
- Les citoyens doivent demander un permis de construction ou de rénovation avant d'effectuer des travaux. Le Service d'urbanisme peut ainsi les informer de la réglementation applicables et prévenir les travaux non conformes;
- Il invite la population à consulter le « Bulletin municipal » pour d'autres informations;

PÉRIODE DE QUESTIONS188-12-2017

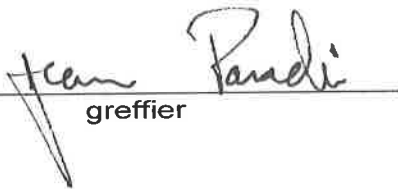
Monsieur Jude Girard :

- Il remercie le Service des travaux publics qui procède au nettoyage des rues de la Ville;
- Exigences de la Ville – bâtiment incendié au centre-ville – notamment la vue sur la rivière Petite-Décharge;
- Quel est le montant du surplus accumulé de la Ville d'Alma;
- Quel est le coût du permis pour la vente de garage.

Monsieur Yvon Lachance :

- Démission du conseiller Pascal Pilote – pas d'élection partielle – pourquoi;
- Chemin Saint-Michel – surveillance policière – nette amélioration;
- Octroi de contrats municipaux – vérification du professionnalisme des soumissionnaires;
- Chemin Saint-Michel – demande des réparations permanentes de la chaussée – moins dangereux pour les cyclistes.

Sur proposition de madame la conseillère Sylvie Beaumont, la séance est levée à 19 h 45.


greffier


maire